

Mlle DROSS Céline
2 rue de la Jarrie
57905 ZETTING

Reçu le:
05 DEC. 2019
Mairie de ZETTING

le 5 décembre 2019
à Zetting.
à l'attention de M le Maire et
Mme la commissaire enquêteur

Observations concernant la modification du PLU de la commune de Zetting

J'ai noté quelques incohérences, au niveau du zonage entre Zone A et N.

1) me concernant tout d'abord,

Ayant débuté des travaux de construction et une activité agricole en zone A, il y a 2 ans (in den zehn aeckern) ; Les terrains passent en zone N, donc inconstructibles, ce qui pose un gros problème pour la pérennité de l'exploitation. Je n'aurai plus aucune possibilité d'aménagement et de développement...

Alors que à quelques centaines de mètres les Allmend sont restés en zone A, donc constructibles pour exploitation agricole !

2) dans le même constat dans les Roedern, les habitations passent en zone N, donc si par exemple Monsieur Defontaine souhaiterait agrandir les hébergements destinés aux chevaux, cela devient impossible.

3) paradoxalement, des zones situées en zones inondables, sur Dieding (au bout de la rue du moulin) notamment, ou à la sortie du village de Zetting (auf dem vordesten weiherbann), sont restés en zone A ! donc constructibles !

De la même manière les terrains situés en sortis de Dieding, direction Wittring sont classés en zone A, alors qu'il y a une grande présence d'orchidées, et flore très riche typique des prairies calcaires.

PJ: N extraie parcelles



Parzellen Einteilung östlich des Dross

